

4

Rapport
de M^r P. S. de Brazza

Occupation de Accoua.
Exposé politique.



J'ai l'honneur de remettre entre vos mains le traité conclu avec le roi noir Makoko dont la suprématie s'étend sur le territoire situé sur la rive droite du Congo, en amont des grandes cataractes de ce fleuve.

Par ce traité Makoko se met sous la protection de la France et lui cède une portion de son territoire.

Importance

Le terrain concédé est délimité par les rivières Impila et Djoué;

Géographie du territoire occupé

il s'étend sur toute la rive droite du lac nommé par les Indigènes, Mkoua (Mtamo), sur un espace de 10 milles, le long du Congo immédiatement en amont de la dernière cataracte; c'est le point commercialement stratégique autour duquel s'agit la question du Congo.

En effet, c'est seulement entre ces limites que peuvent déboucher les grandes voies de communication à établir, par la suite, sur la rive droite, pour relier l'Atlantique au Congo intérieur navigable.

Ce traité mérite toute votre attention parceque, ratifié dès à présent, il tranche cette question à l'avantage de la France. Sans entrer ici dans les détails que j'ai déjà résumés dans un autre rapport ci-joint, permettez-moi, de vous relater, aussi brièvement que possible, les faits qui ont provoqué la conclusion du traité, - l'historique de notre occupation, - et d'indiquer les avantages qui en résultent pour notre avenir.

Le récit de ses nombreux combats avais précédé Stanley, dans sa descente du Congo en 1877. - Les tribus qui ne se sentaient pas

assez fortes pour résister, s'écartaient de son passage, les peuplades puissantes engageaient la lutte. De là, les 3 principaux combats : celui de l'Atouimi, des Mangala, et enfin celui qui eut lieu en aval de l'embouchure du Couango, en face de la résidence de Makoko. Depuis ce combat qui fut le dernier, le vide s'était formé autour du voyageur. Même à Mouna, centre peuplé, où il dut s'arrêter pour avoir des vivres, avant de s'engager dans les rapides, Stanley ne put s'en procurer que grâce à Tsi, seul chef avec lequel il eut des relations et dont le village était situé sur la rive gauche, immédiatement en amont du premier rapide.

Ce chef avait supplanté son père contre le gré de Makoko; il se trouvait, pour cette raison, en mauvais termes avec son suzerain et fut le seul qui s'écarta de la ligne de conduite tracée.

Le calme s'était peu à peu rétabli dans la contrée, néanmoins les indigènes jetaient encore des regards méfiants vers le Bas Congo.

Motifs des bonnes dispositions des habitants à notre égard.

Sur ces entrefaites ils avaient appris que d'autres blancs, - les Fallas (c'est ainsi qu'ils désignent les Français) établis sur le Haut Ogôoué avaient ouvert, aux peuplades voisines, des communications avec la côte, d'où résultait pour la contrée une source de prospérité et de commerce. De là leur désir de gagner l'amitié de ces Blancs et de rechercher leur protection contre ceux du Congo, dont le retour était annoncé comme une menace.

Situation politique.

La dynastie des Makoko est fort ancienne et son nom était connu à la Côte au XV^{ème} siècle. En effet Bartholomeo, Diaz et Ca da Mosto le citent comme un des plus grands potentats de l'Afrique équatoriale de l'Ouest.

Bien que les cartes du XVI^{ème} siècle qui mentionnent le royaume de Makokolui assignent une position géographique passablement exacte, Stanley l'avait traversé sans avoir connaissance de cette dynastie qui l'intriguait vivement.

Les chefs qui occupent les 2 rives de Mouna (Mama, Stanley-Pool, Brazzaville), espèce de lac formé par le Congo en amont des dernières cascades, sont tous feudataires de Makoko et reçoivent de lui, à chaque succession, leur investiture, qui implique la prérogative de s'asseoir sur une peau de tigre, et dont le signe distinctif est un collier en cuivre.

Quoique diminuée par suite des investitures octroyées aux membres

de la famille royale et d'autres causes dynastiques, la puissance du Makoko actuel est encore assez grande; son influence d'un caractère religieux, s'étend jusqu'à l'embouchure de l'Alima, et même au delà.

Les tribus qui ont le monopole de la navigation arborescent le pavillon français. — Si en face de l'île, où Stanley livra son dernier combat, je parvins à conclure la paix avec les tribus les plus occidentales, qui sont les navigateurs par excellence du Congo, — c'est à l'influence de Makoko que je le dois. — En effet c'est par son intermédiaire, qui en signe de paix et de protection, le pavillon français fut arboré par ces tribus dont nous avions besoin pour assurer, par l'Egowé et l'Alima, nos communications avec le Congo, qui est appelé à cet endroit, Mialé-Makoko.

Lorsque j'annonçais que les blancs de l'Egowé viendraient dans le Congo par l'Alima, pour nouer dans l'avenir des relations commerciales qui amèneraient la prospérité et l'abondance, on accueillit cette nouvelle avec enthousiasme.

Préliminaires
du traité.

Makoko tenait beaucoup à ce qu'on établit près de sa résidence de Nduo, le nouveau village des blancs. Ce n'est pas sans regret qu'il accéda à ma demande de le fixer plus loin à Ncouna, lors même que je lui eusse expliqué la raison de mon choix qui était d'ouvrir sur ce point une route plus facile aux blancs-Fallas. — « Ncouna, Mamof m'appartient, » dit-il; je te donne d'avance la partie que tu désigneras, Ngaliémé donnera ma parole aux chefs qui tiennent la terre en mon nom, et qui dépendent désormais de toi. »

C'est même à sa demande que je laissai ensuite sur le terrain concédé le sergent Malamine et deux hommes, à l'entretien desquels il suffirait de faire pourvoir jusqu'à mon retour; car il savait que j'étais dénué de ressources.

Makoko arboré le pavillon français en signe de protection.

En partant pour Ncouna nous nous quittâmes en fort bons termes, les cadeaux que je reçus de lui furent plus considérables que ceux qu'il obtint de moi. Je lui fis comprendre que le seul fait d'arborer notre pavillon, constituait pour lui une protection effective, envers d'autres Européens, et voulant lui donner acte des mesures qu'il avait prises en notre faveur touchant Ncouna, je lui remis un pavillon.

Signature
du traité.

Le 3 Octobre 1880 l'acte de prise de possession fut rédigé et signé à Ncouna. La décision de Makoko avait été signifiée aux indigènes par Ngaliémé qui se trouvait alors à Ncouna pour percevoir des redevances.

Occupation
de la rive droite.

Tous les chefs établis sur le terrain concédé arborèrent le pavillon français et vintrent me rendre hommage pour confirmer la prise de possession.

Les chefs de la rive gauche apprenant que ceux de la rive droite avaient obtenu de moi, non-seulement le pavillon français, mais qu'ils allaient jouir d'avantages par l'établissement futur d'Européens dans leur contrée, m'envoyèrent une députation pour obtenir les mêmes faveurs.

« Nous sommes aussi bien que ceux de la rive droite vassaux de Makoko, disaient-ils, et nous désirons ne pas rester à l'écart de la prospérité que les Fallās amèneront dans la contrée. »

Sur ma réponse que les Français ne désiraient pas, pour le moment, se fixer de l'autre côté du fleuve, et prendre possession des deux rives, ils insistèrent auprès de Ngaliémé pour avoir au moins un pavillon en signe de protection, et réussirent à obtenir de lui que les chefs des deux rives auraient la charge et la responsabilité des hommes que je laissai dans le pays.

J'acceptai ce compromis, mais connaissant la situation délicate d'Itsi Ngaliémé à l'égard de Makoko, je refusai de le voir et de lui donner un pavillon. Toutefois, sur l'instance du doyen des chefs, je laissai un pavillon de plus à condition qu'il le donnerait à Itsi sous sa propre responsabilité.

Les faits qui suivirent ont prouvé que ce traité avait été stipulé par les indigènes avec entière connaissance de leurs intérêts, et qu'ils l'ont observé fidèlement. Le seul reproche qu'on pourrait leur faire, c'est d'avoir un peu péché par excès de zèle.

Arrivée
des Missionnaires
Anglais.

Trois mois après mon départ, 2 missionnaires évangéliques, M^{rs} Crudington et Bentley, suivant la même route que moi, mais à l'inverse, arrivèrent à Mouna, où, surpris de voir flotter notre pavillon ils demandèrent avec instance aux indigènes, s'ils comprenaient l'engagement qu'ils avaient contracté en donnant leur pays à la France.

Les indigènes, à leur tour, leur ayant demandé s'ils étaient Français, ils mirent peut-être trop d'empressement à afficher « qu'ils n'avaient rien de commun avec les Français, qu'ils étaient Anglais, une toute autre nation. »

Tout parlere.

Cette déclaration qui décelait un certain antagonisme, et la

direction par laquelle ils arrivaient, inspirèrent la méfiance. Ensuite leurs démarches ayant pour but de s'établir sur la rive gauche, - démarches faites, exclusivement auprès d'Itsi Ngaliémé, - que par méprise ils confondaient avec Ngaliémé, le représentant de Makoko, - dont le nom figurait sur le traité, - leur aliénèrent tous les chefs qui voyaient dans ces pourparlers dont ils étaient exclus, une intrigue portant atteinte aux droits de Makoko. - Aussi témoignèrent-ils aux missionnaires des intentions hostiles, que le manque d'expérience de ces derniers et l'ignorance des causes qui les motivaient leur firent exagérer.

Hostilité
des Indigènes.

Etant compliqué la situation, ils durent accepter la protection de notre sergent Malamine, dont ils auraient désiré pouvoir se passer. Malamine se mit à leur disposition, conformément aux ordres que je lui avais laissés. Cette offre arrivait à propos, car les missionnaires étaient inquiets, au milieu de cette population mal disposée.

Protection donnée
par notre pavillon.

Notre sergent réussit à calmer les indigènes en leur faisant comprendre que les Anglais étaient frères des Français. Son offre de les accompagner au village qu'il habitait, fut déclinée par les missionnaires, mais à leur demande, il mit pour les rassurer un de ses marins à leur garde.

Départ des
Missionnaires.

Deux jours après, protégés par le sergent, les missionnaires quittaient la contrée.

J'ose affirmer, comme ils le reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes, que notre deuxième station ne leur a pas été inutile. Bien qu'ils aient tenu à profiter le moins possible de la protection que notre pavillon leur offrait.

Arrivée de
Stanley.

Stanley informé de ces faits, laissa en arrière, à Manianga, son matériel et son personnel considérables, et arriva le 27 Juillet à Mcooma, à la tête de 4 Européens (dont 2 Officiers Belges) et de 70 Zanzibars.

But poursuivi.

Il pensait qu'une démonstration de force et de puissance intimiderait ces chefs qui semblaient vouloir défendre d'une manière si exclusive, qu'on portât atteinte aux droits qu'ils nous avaient donnés.

Dès son arrivée Malamine suivant les instructions reçues, alla à sa rencontre avec 2 montons et une provision de vivres qu'il lui offrit en signe de bienvenue.

Mamuris a Cecil
 salut à notre sergent
 les indigènes déclarent
 qu'ils ont cédé leur
 territoire en ne
 voulant laisser
 personne s'établir.
 Les indigènes font
 inspecter leurs droits.

Cédant peut-être à un mouvement de dépit momentané, Stanley
 reçut très durement le modeste Sous-Officier, représentant l'occupation
 par la France d'un point qui depuis 2 ans était son objectif.
 Repoussant dédaigneusement toute offre de services, il se mettait
 ouvertement aux yeux des indigènes en antagoniste avec moi et rendit
 encore plus vive la crainte et la méfiance que son seul nom inspirait.
 Aussi lorsqu'il manifesta l'intention de s'établir dans la contrée, les
 indigènes répondirent à ses avances, qu'ils avaient cédé leur territoire
 et qu'ils ne voulaient laisser personne s'établir sans mon autorisation.
 A un déploiement de force qui n'était qu'une menace, il déclaraient
 qu'ils répondraient à la force par la force et arborèrent leur pavillon
 français.

Préparatifs du
 départ de Stanley

Le désir de se conformer aux instructions reçues, de procéder
 pacifiquement et le respect dû à notre drapeau, firent que Stanley
 n'osa pas surtir les hostilités contre les chefs qui se couvraient de notre
 pavillon pour défendre leurs droits, et accepta de camper au lieu
 que les indigènes lui assignaient pour faire ses préparatifs de départ.

Arrivée
 d'un Missionnaire
 français.

Ce fut là que 5 jours après, se trouva le Père Augouard, que
 Stanley avait tenu à devancer. Je ne sais si ce missionnaire français
 comprit le but de l'extrême prévenance de Stanley à son égard, mais
 l'intimité qui s'établit entre le nouvel arrivant et Stanley qui s'était
 montré hostile à nous - (à la France) - eut pour effet d'inspirer aux
 indigènes des doutes sur la nationalité que déclarait le Père Augouard,
 sans biser de pavillon. En un mot je soupçonne que, aux yeux
 des indigènes, le missionnaire se plaça trop sous la protection de la
 puissance de Stanley, et pas assez à l'abri de la faiblesse et de l'influence
 réelle du sergent.

Stanley engage
 le missionnaire
 français à partir

Il aurait pu rester sans crainte, mais ignorant absolument
 ce qui s'était passé entre Stanley et les indigènes, il avait mal jugé la
 situation, il quitta Brazzaville au bout de 3 jours, à la grande joie de
 Stanley qui voulant se débarrasser d'un témoin importun, facilita son départ
 de toutes les manières.

À cette époque, j'envoyai des marchandises à notre sergent, qui
 depuis 6 mois était sans nouvelles de nous; je convoyai moi-même ce
 ravitaillement jusqu'à mi-chemin. Comme j'avais appris vaguement

par les indigènes l'arrivée d'Européens sur ce point, je leur écrivis une lettre où, offrant mes services, j'exposai la situation et réservai nos droits.

Stanley quitte
notre territoire.

Stanley reconnaissant que notre occupation était un fait accompli jeta les yeux sur la rive opposée.

Intrigues de Stanley
avec Itsi-Agaliémi.

Je ne sais s'il comprit la portée des intrigues qu'il entama avec Itsi et la signification de la peau de tigre qu'il lui envoya, mais ce que je sais, c'est que le but poursuivi était d'amener sans se compromettre, ce chef à abattre le pavillon français, sous la protection duquel il ne voulait pas se placer; ensuite de le pousser à s'insurger contre les institutions du pays, en lui promettant sa protection, et en l'engageant à s'appuyer sur le Bacouo ses limitrophes.

Stanley apposte
des hommes sur la
rive gauche.

Itsi n'aurait pas osé accepter le dangereux honneur d'être nommé par Stanley chef d'un territoire appartenant à Makoko, sans les fusils à répétition des Zanzibars laissés en garnison dans son village.

Stanley quitte
la contrée.

Il est tout naturel que les indigènes le prirent par la famine pour le forcer à un départ qui coupait court à ses démarches.

Makoko force les
hommes de Stanley
à quitter la contrée.

Bien que Stanley eût su mettre à profit le temps de son séjour les germes de discorde qu'il sema dans la contrée avortèrent pour le moment. Itsi n'était pas assez puissant, ni assez sûr de l'amitié des Bacouo. Aussi, sous la pression exercée par l'autorité de Makoko, il s'est vu bientôt forcé de renvoyer de son village la garnison des Zanzibars qui portait atteinte aux droits du Suzerain.

Stanley voyant que sa manière d'agir lui avait aliéné les véritables chefs du pays et que désormais la seule chance de prendre pied à Stanley-Pool se trouvait dans les mains d'Itsi abandonna la rive droite, et à partir de Manianga, c'est sur la rive gauche qu'il traîna ses vapeurs, pour déboucher à Stanley-Pool, au village d'Itsi.

Le voyant forcé de respecter le traité qui nous cède Brazzaville, il comprit qu'il fallait compter avec nous et en référa à ses commettants en leur exposant la situation.

Le Roi de Belgique
demande notre
adhésion à
l'établissement d'une
station.

Informé de l'influence que j'avais acquise à la France, le roi des Belges demanda à M^r de Lesseps, président du comité français de l'Association Africaine, s'il n'avait pas d'objection à faire à l'établissement d'une station dans notre voisinage. Par ce seul fait, le roi des Belges avant de s'établir, nous a donné

M acte et de la reconnaissance de nos droits, et de la légalité de notre occupation.

Établissement d'une station Belge sur la rive gauche à Moussa. Depuis les dernières nouvelles, Stanley avait renoué en face, et cette fois avec succès, les fils d'une politique qui avait déjà subi un premier échec.

Tel est l'historique de la première station Belge, établie sur la rive gauche du Congo, qui date de Décembre 1881, c'est-à-dire d'un an et 3 mois après notre occupation de la rive droite.

Permettez-moi d'insister sur les avantages que le traité, dont j'ai l'honneur de demander la ratification, présente.

Par le traité que j'ai conclu, et par notre occupation jusqu'à ce jour, nous avons acquis des droits sur un point qui nous assure une situation privilégiée sur les débouchés du grand bassin du Congo, dont ce point est la clef.

W Ce sont nos concurrents qui, à un moment où ils se croyaient exclus, ont d'eux-mêmes ratifié nos droits, en demandant à participer aux bénéfices de l'occupation d'un point qui, conquis en premier lieu par eux, aurait pu devenir à tout jamais inaccessible pour nous.

On parle de la neutralisation du Congo.

Les principaux intéressés, la Belgique et l'Amérique, sont partisans de ce principe, qui n'est en réalité que fictif. Il n'est pas, en effet, sans intérêt de signaler les conventions échangées entre le représentant de cette idée internationale et les chefs indigènes.

Par ces conventions, à partir de Vivi, en amont sur la route qu'a suivie Stanley, les terrains propres à être utilisés sont la propriété du Comité d'études du Congo.

Particulièrement aux environs de Vivi, il est défendu de s'établir sans demander à Stanley l'autorisation spécifiée dans ces conventions et reconnaître ainsi au Comité d'études du Congo ou la souveraineté, ou la propriété exclusive du sol.

La rapidité de notre action et la priorité de notre installation à Brazzaville, sont venues déjouer un plan de monopolisation de la voie, qui semble difficile à concilier avec la neutralité réelle du Congo.

Il ne m'appartient pas de juger les pourparlers qui ont eu lieu en Europe, entre le roi de Belgique et le gouvernement français, ayant rapport au rappel du Sergent Malaxmine, à un moment où les faits qui s'étaient passés en Afrique n'étaient connus que par la correspondance de Stanley. Je dirai seulement qu'ils indiquent

l'habileté de nos concurrents à profiter de nos moindres fautes.

Situation politique.

Deux drapeaux flottent actuellement sur le point le plus rapproché de l'Atlantique, où le Congo intérieur commence à être navigable, sur la rive droite, à Brazzaville, le pavillon français qui représente notre droit d'accès au Congo intérieur, et en face de nous, à Stanley-Pool, un pavillon inconnu qui, à l'abri d'une idée internationale d'humanité, de science et de civilisation, tend à inaugurer le monopole commercial d'une compagnie qui aspire à devenir souveraine et dont le mandataire agit déjà en souverain.

C'est notre droit d'accès que nous ratifions en ratifiant le traité, et ne le ratifiant pas, nous laissons le champ libre à la réalisation d'une neutralité de nom et d'un monopole de fait.

Avantages

de la ratification

du traité

La ratification de ce traité nous évite donc des complications futures, pour le cas où, sans abandonner nos vues sur ces contrées, nous abandonnerions nos stations aux hasards d'un voisinage envahisseur que notre indifférence rendrait plus entreprenant.

Où nous mènera la politique d'exclusion inaugurée par Stanley à Vivi, politique que j'ai déjournée à Stanley-Pool?

Celle est la question qu'il faut étudier et trancher.

Si nous étions restés étrangers au mouvement significatif qui s'est manifesté, il y a trois ans, Stanley aurait passé à Nkouna des conventions semblables à celles de Vivi (1), et le dernier arrivant aurait trouvé la place prise. C'était là, en effet, le sort qui nous était réservé, si je ne l'avais pas devancé.

Le coup porté au monopole commercial, a frappé juste. Stanley n'en a pas caché son dépit.

Mais prenons garde, si nous laissons l'influence étrangère s'établir sur la rive droite du Congo, notre Colonie du Gabon réduite aux ressources du seul Ogowé, restera à jamais un modeste comptoir perdu sur la côte.

Il est à remarquer, que ce traité ne nous engage qu'autant que nous le voulons bien et nous n'avons en le ratifiant, qu'à prendre les mesures réclamées par nos intérêts les plus élémentaires pour le

(1) Ces conventions sont entre les mains des chefs indigènes voisins de Vivi. Le père Augouard eut l'occasion de les voir, mais il n'en saisit pas la portée.

maintien de notre station du Congo (1).

Le traité entraîne, non pas une acquisition territoriale, mais l'occupation profitable aux intérêts de notre pays, d'un point stratégique important pour le combat paisible de la concurrence commerciale.

Le présent rapport a pour but de prouver l'urgence nécessaire de reconnaître un traité préparé et une occupation effectuée au nom de notre pays, par ma propre initiative, je dois constater jusqu'à quel point j'ai engagé la responsabilité de la France, et faire observer :

- I. Que la ratification du traité ne présente aucun inconvénient.
- II. Quelle offre des avantages.
- III. Qu'elle exige certaines mesures immédiates, indiquées ci-après.

À l'égard du Gouvernement, voici quelle était ma situation. Pendant toute la durée de mon voyage, considéré comme embarqué à bord de l'Entypice avec seize matelots noirs, j'étais ainsi que mon escorte à la solde du département de la Martinique. Par conséquent Brazzaville se trouve avoir été occupé provisoirement pendant deux ans, par un sergent et par trois matelots noirs français auxquels j'avais donné le droit d'arborer notre pavillon.

N'ayant pas qualité pour traiter, c'est sous ma propre responsabilité, qu'en occupant Brazzaville, j'ai profité des bonnes dispositions de Makoko à l'égard de la France dont j'étais le représentant.

N'ayant fait qu'accepter, sous l' bénéfice d'inventaire, une cession de territoire, j'ai l'honneur de vous demander la ratification d'un traité par lequel une seule des parties contractantes (les chefs noirs) se trouve liée.

En effet, je n'ai engagé la responsabilité de la France, ni en assurant d'autre protection que celle qui résulterait du fait d'arborer notre pavillon, ni en promettant d'autres avantages que ceux qui découleraient, naturellement, dans le présent de l'établissement d'une station dans la contrée et, dans l'avenir, des relations commerciales que cette station contribuerait à établir avec la côte.

(1). Si, à l'époque où j'apprends le fâcheux contretemps qui retenait le D^r Ballay avec son bateau démontable, je n'avais pas été entièrement dénué de ressources. Une mettrais à la tête des piragueros de l'Ogoué, dont je m'étais fait des auxiliaires, j'aurais pu, au profit de mon influence, les lancer pour la première fois, dans le Congo intérieur, à la recherche d'un nouveau marché d'ivoire comme autrefois, profitant de mon influence, je les avais envoyés à la côte, à la recherche du commerce direct avec les Européens.

Ces faits donnent la mesure de l'influence que nous pouvons acquérir par la fondation de Brazzaville.

I. Notre ratification n'aura pas d'inconvénients.

1° - Le fait que ce traité a été maintenu par les indigènes et respecté par d'autres États, grâce à la seule présence de notre pavillon, est la preuve évidente que la ratification ne donnera point prise à des complications futures.

2° - Nos seuls concurrents ont implicitement reconnu nos droits de premiers occupants, en demandant à s'établir en face de nous.

3° - Aucune complication n'est à prévoir de la part des indigènes, puisque ce sont les avantages qu'ils espèrent tirer de notre présence, qui les ont engagés à venir au devant de nous.

4° - La France et le Portugal, étant par leurs colonies reconnues, les seules nations à portée de cette contrée, il n'y a que ce dernier pays qui pourrait vouloir profiter de sa situation géographique pour revendiquer ses droits d'accès au Congo intérieur par la rive sud. Mais en donnant même la plus large interprétation à ces traités, tombés en désuétude, depuis un siècle et demi, nous sommes à l'abri de ses prétentions, puisque le territoire cédé se trouve bien en dehors des limites les plus étendues, que l'on puisse assigner à la suprématie nominale du Portugal, qui n'a jamais dépassé le 5°-15" latitude sud.

5° - L'Angleterre, qui depuis trois ans, a jeté les yeux sur le bassin du Congo, et cherche, par ses missionnaires, à se créer des droits, n'a actuellement aucun intérêt commercial à y défendre. En effet, la seule maison anglaise qui existe dans le Bas-Congo, n'est qu'une petite succursale d'un comptoir établi sur la côte.

II. La ratification du traité aura des avantages.

1° - En effet, le traité nous permet de faire valoir sans contestation, dès maintenant et dans la suite, des droits de souveraineté effective sur ce point. - En ne le ratifiant pas nous renonçons de fait à des droits que nous ne pourrions jamais reconquérir.

2° - Il nous ferait prendre position à l'une des extrémités de la voie qui est fatalement appelée à jouer un rôle considérable dans l'avenir, je veux parler de celle qui reliera l'Atlantique au Congo intérieur navigable.

III. Les mesures immédiates à prendre pour sauvegarder notre avenir sont:

1° - Notifier à Makoko et aux chefs établis sur le territoire cédé, la ratification du traité et leur envoyer les cadeaux d'usage.

2° - Continuer l'occupation du point concédé, par l'établissement effectif d'une station scientifique et hospitalière.

3° - Prendre pied à l'autre bout de la voie, à Mayombé, en aval des rapides de la rivière Quillon et à Loango, point d'aboutissement de cette voie autour de laquelle gravitent les intérêts en question.

Le fait fondamental qui ressort de ce rapport est le suivant :

Nous renonçons dès aujourd'hui à toute influence dans des contrées, fatalement appelées à un grand avenir, si nous ne sauvegardons nos intérêts par les mesures immédiates que je viens d'indiquer.

C'est donc une lourde responsabilité, celle qui pèsera, dans l'avenir, sur les décisions prises maintenant à l'égard du Congo intérieur navigable.

L'occupation des deux extrémités de la voie, par des stations d'un caractère humanitaire et scientifique, nous assurerait en réalité des droits politiques pour l'avenir et préparerait une occupation commerciale.

En effet, notre commerce et notre industrie y gagneraient la garantie de notre protection pour le jour où ils se seraient créés dans cette région des intérêts considérables.

Je viens d'indiquer les mesures réclamées d'urgence. Les mesures à prendre par la suite et l'organisation de notre action, pour préparer le développement naturel de notre colonie du Gabon, seront l'objet d'une note spéciale que je résume ici.

Ligne de politique
à suivre.

Il importerait, en fondant sur la côte, des stations sans caractère politique, de développer une influence qui nous est déjà acquise par les missions françaises, dont il serait bon d'ailleurs de favoriser l'expansion; nous affirmerions ainsi la réalité de notre influence et rendrions incontestables des droits incontestés.

En maintenant à l'intérieur, en organisant sérieusement les stations existantes, et en établissant des nouvelles sur des points indiqués d'avance, nous consoliderions les bases de notre influence future, nous ferions ressortir aux yeux des indigènes, les avantages des relations directes avec les Européens de la côte, et nous les amènerions ainsi, sans lutte, à renoncer aux monopoles particuliers et aux jalousies locales.

En un mot, nous grouperions sous notre influence, les peuplades les plus nombreuses et les plus puissantes auxquelles nous créerions, en

les mettais en relation avec la côte, des intérêts qu'elles se chargeraient de défendre elles mêmes, une fois qu'elles en auraient apprécié l'importance.

Cette ligne de conduite m'a permis dans l'Agoué de disposer de mille à deux mille payeurs dont j'avais besoin, soit pour défendre la route du fleuve que je venais d'ouvrir à travers la peuplade belliqueuse des Taouins, en brisant des monopoles séculaires, soit pour m'y assurer des moyens de transports directs.

Cette ligne de conduite m'a permis entre l'Agoué et l'Alima, d'avoir à ma disposition les quatre ou six cents travailleurs dont j'avais besoin pour les travaux de route effectués pour le passage des vapeurs que j'attendais et pour m'y assurer le concours d'un nombre considérable de porteurs.

Parallèle entre la question du Niger et du Congo. Celle est la ligne de conduite qu'il importerait de suivre dans la vallée du Niari; tout en nous permettant l'étude technique du parcours de la voie ferrée à tracer dans ces parages, elle préparerait les populations nombreuses et pacifiques à fournir le travail nécessaire pour établir nos moyens de communication.

L'ensemble de notre action devrait être soutenue par la volonté politique bien arrêtée, d'affermir notre prépondérance sur la côte, jusqu'à la rive droite du Congo, en profitant avec empressement de toutes les circonstances qui pourraient motiver notre intervention.

Je dois faire ressortir ici la grande analogie qui existe entre cette question et celle du Niger supérieur, dont le Gouvernement se préoccupe avec raison.

Cette analogie se pose ainsi:

La connexion qui existe entre l'Algérie, le Sénégal et le Soudan justifie les lourds sacrifices supportés pour l'établissement d'une influence politique et pour le développement d'un commerce depuis longtemps établi sur la côte au Sénégal.

Mais la question du Congo et du Gabon, bien que nos intérêts commerciaux n'y datent que d'hier, se présente avec des avantages bien autrement importants, dont le premier est de ne pas imposer les lourdes charges que comporterait une occupation militaire.

Ces avantages se résument comme suit:

— Les conditions politiques de la contrée dont les habitants sont groupés sans cohésion nationale, ce qui facilitera l'établissement de notre suprématie (1).

(1) J'ai pu en effet établir sur le Congo un simple sergent, dont la présence a

— L'absence de toute influence musulmane qui pourrait réunir les populations dans une même idée politique ou religieuse :

— Un plus vaste débouché.

— Les richesses naturelles plus nombreuses et plus abondantes qui peuvent entrer immédiatement en exploitation telles que : caoutchouc, ivoire.

— Sur le parcours de la voie à créer, une population stable, pacifique, adonnée à la culture.

— La main d'œuvre qu'on trouverait facilement pour la construction de la voie à travers un pays très-peuplé. (2)

— L'étendue peut-être quintuple du réseau des voies navigables intérieures.

— La longueur moins considérable de la voie à construire pour l'utiliser.

— Et en dernier lieu l'avantage qu'offre cette voie, d'aboutir directement à l'Atlantique.

Concurrence anglaise
à craindre dans le
Soudan.

Si l'importance de nos intérêts au Sénégal justifie l'énergie de notre intervention, les avantages que je viens de citer en faveur du Gabon et du Congo, sont de nature à motiver une action non moins énergique, bien que d'un tout autre caractère ; cette action serait, pour ainsi dire, le complément économique de celle qui nous pousse à chercher nos débouchés dans le Soudan, complément d'autant plus nécessaire que l'Angleterre peut nous faire une concurrence sérieuse dans le Soudan oriental par la Bahr el Jebel et dans le Soudan occidental par une voie latérale aux rapides de Bussa (3)

Il serait donc sage de ne pas compter trop exclusivement, pour notre industrie en souffrance, sur les débouchés du Soudan et de sauvegarder notre avenir dans le bassin du Congo, dont l'étendue représente un

suffi pour faire respecter les intérêts qu'il représente. Les hommes porteurs d'ordres et convoyant des marchandises destinées au sergent Malamine, tous dernièrement, ont pu aisément parcourir 1.400 kilom. de pays, au milieu de populations nombreuses.

(2) Bien qu'on ne puisse compter exclusivement sur le travail des indigènes les ayant employés à des travaux de route entre l'Agoué et l'Alima, je connais l'avantage qu'on pourrait en tirer.

(3) Le Bas-Niger exploité par deux puissantes compagnies Anglaises, procure tous les mois le chargement complet de trois grands paquebots. L'influence anglaise est fortement établie dans le Haoussa qui fournit les soldats noirs des garnisons anglaises de la côte. Il est trop tard déjà pour songer à supplanter l'influence anglaise qui finira par attirer vers le Bas-Niger, en suivant le courant du fleuve, les produits du Soudan.

cinquième de la superficie totale de l'Afrique.

En acceptant, il y a trois ans, de prêter au comité français de l'Association Internationale Africaine, le concours qui m'était demandé, je crus de mon devoir de provoquer la décision que l'établissement de ce pavillon international sur les stations occidentales ne viendrait pas léser des intérêts politiques et commerciaux français, à portée d'une de nos colonies.

Seul, à bien connaître la situation privilégiée faite par les dernières découvertes de notre colonie du Gabon, je crus de mon premier devoir d'assurer à la France le bénéfice d'une priorité d'occupation qui sauvegarde ses droits, dans une contrée devenue l'objectif de toutes les nations.

C'est un devoir que j'ai accompli, en profitant des avantages de la situation, pour occuper de ma propre initiative, au nom de la France, un point, dont l'avenir viendra prouver l'importance politique et commerciale.

C'est un devoir que j'ai cru accomplir aussi en entraînant mon pays assez loin, pour le contraindre à étudier la portée des intérêts en jeu, avant de renoncer à la situation acquise.

Et maintenant, c'est encore un devoir que j'ai accompli, en venant, avec l'autorité que peut me donner la connaissance de la contrée, affirmer que la question du Congo mérite la plus soignée attention.

Si profonde est ma conviction à cet égard que je n'ai pas hésité, même au prix d'une partie de ma fortune, à faire face aux exigences impérieuses de la situation.

Si j'exprime ici ma conviction d'une manière qui peut paraître trop affirmative, c'est que pénétré de la gravité et de l'urgence de la situation, je tiens à mettre entre vos mains, dans l'intérêt du pays, une responsabilité, qui pourrait par la suite peser trop lourdement sur moi.

P. S. de Brazza

